inCourage®
Airway Clearance Therapy

Mode d'emploi

RespirTech®

ACHC®
Accreditation Commission for Health Care, Inc.
ACCREDITED

Ce manuel contient des mots et des symboles dont l'objectif est d'attirer votre attention vers des énoncés spécifiques.

AVERTISSEMENT Indique une situation potentiellement dangereuse qui, si elle n'est pas évitée, peut causer des blessures graves, voire la mort.

MISE EN GARDE Indique une situation potentiellement dangereuse qui, si elle n'est pas évitée, peut causer des blessures mineures, voire modérées.

Les symboles suivants sont utilisés dans ce manuel et sur le système de traitement de dégagement des voies respiratoire inCourage®. Ces symboles ont la signification suivante :

Le symbole d'avertissement général indique qu'il y a un risque de blessure

Mise en garde, surface chaude

Avertissement : risque de choc électrique

Heures d'affaires de RespirTech :	Du lundi au vendredi, de 8:00 à 17:00, HNC Numéro sans frais : 1-800-793-1261 www.respirtech.com

2896 Centre Pointe Drive, St. Paul, MN 55113
Téléphone 1.800.793.1261 | Télécopieur 1.800.962.1611

© 2015 Respiratory Technologies Inc.

900000-001 Rev S

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 4
Composants et commandes 5
Consignes de sécurité 7
Mise en place du système 8
    Enfiler la veste tout confort du système inCourage 8
Définitions du traitement 12
Démarrer une séance de traitement 13
    Mettre le système inCourage en marche 14
    Mode Quick Start (Mode Démarrage Rapide) 14
    Mode Auto Pause (Mode Pause Automatique) 15
    Mode Multi Step (Mode Étapes Multiples) 16
Modifier une Séance Multi Step 17
    Programmation ensemble rapide (FS) 17
    Revoir et modifier les paramètres de la séance Multi Step 18
    Régler les paramètres de la séance aux valeurs par défaut 19
Commodités du système 20
    Menu information (i) 20
    Récupérer la lecture du compteur d'heures (HMR) 20
    Afficher la version du logiciel 20
    Récupérer les informations d'utilisation moyenne de l'appareil 21
    Menu de configuration 21
        Contrôle des bips sonores 22
        Durée des séances Démarrage rapide/Pause automatique 22
        Durée de la pause 22
        Limite de pression 23
        Incrément de pression 23
        Réinitialisation des paramètres par défaut 23
        Réinitialiser les données d'utilisation moyenne 23
Utiliser la fonction de verrouillage des touches 24
Nettoyage et remplacement du filtre 25
Guide de dépannage 27
Caractéristiques techniques 28
Contre-indications 29
Émissions électromagnétiques 30
Immunité électromagnétique 31
Charte des droits et responsabilités du patient 32
Avis sur les pratiques de confidentialité 36
Normes du fournisseur DMEPOS de Medicare 42

INTRODUCTION

Merci d'avoir choisi le traitement de dégagement des voies respiratoires inCourage® de RespirTech. La mission et la vision de RespirTech est d'offrir des produits et services de qualité supérieure à toute une gamme d'individus qui pourront bénéficier d'un meilleur système de gestion de dégagement des voies respiratoires. Nous obtiendrons ainsi des résultats commerciaux de haut niveau et nous ferons la démonstration de notre capacité à pourvoir aux besoins des équipes de soins cliniques, des patients et de leurs familles grâce à la mise en œuvre de solutions novatrices et la création et le maintien d'un milieu de travail positif pour nos associés.

Comment fonctionne le traitement de dégagement des voies respiratoires inCourage?

Le système inCourage est composé d'une veste gonflable, de flexibles de connexion et d'une Unité de traitement par impulsions (Pulsating Therapy Unit (PTU)) qui effectue des compressions sur la poitrine afin d'aider au détachement, à la liquéfaction et au déplacement du mucus dans les poumons pour l'expulser.

Indications d'usage

Le traitement de dégagement des voies respiratoires inCourage est indiqué lorsque le médecin préconise les manipulations externes de la poitrine pour aider les patients atteints de troubles respiratoires à augmenter l'évacuation du mucus. Le système facilite le dégagement des voies respiratoires et améliore le drainage des bronches grâce à la Compression de la poitrine à fréquence élevée (High Frequency Chest Compression (HFCC)).

Ce manuel comprend les directives d'installation, d'utilisation et d'entretien du système inCourage. Il doit être considéré comme un guide de référence. Il est recommandé de lire attentivement toutes les sections avant d'utiliser le système inCourage.

Le mode d'emploi contenu dans la présente pourrait ne s'appliquer qu'aux variations de l'appareil dotées du logiciel version V36.

La garantie est fournie séparément et accompagne l'appareil.

Les lois fédérales restreignent la vente de cet appareil, qui n'est possible que sur commande d'un médecin!

Unité de traitement par impulsions (Pulsating Therapy Unit (PTU))

La PTU est l'unité de contrôle principale; elle est à la source des impulsions compressives d'air qui sont transférées à la veste. Il s'agit de la source de commande du système.

Veste tout confort du système inCourage

La veste est composée de plusieurs couches de nylon. Elle est dotée d'un systèmes de sangles QuickFit pour l'attacher, ce qui vous permet d'ajuster rapidement la taille de la veste afin d'obtenir l'espacement recommandé pour les impulsions d'air.

Flexibles de connexion

Les deux flexibles sont fait de PVC résistant renforcé de fibres. Les flexibles font circuler les impulsions d'air provenant de la PTU jusqu'à la veste.

Connecteurs verrouillables

Les connecteurs sont en nylon et dotés de leviers de verrouillage en acier inoxydable.

Cordon d'alimentation

Le cordon d'alimentation se branche dans la PTU et dans une prise électrique à trois broches mise à la terre. La fonction de mise à la terre n'est fiable que si l'équipement est branché à une prise à trois broches correctement mise à la terre.

Interrupteur de Marche/Arrêt

L'unité peut être mise sous/hors tension à l'aide de l'interrupteur de Marche/Arrêt qui se trouve à l'arrière de l'unité.
Marche = I Arrêt = 0

Tableau de commande

Le tableau de commande se trouve sur le dessus et à l'avant de la PTU; c'est là que se trouvent tous les menus interactifs et les lectures de performance.

Touches de commande

Les touches de commande se trouvent tout juste sous l'affichage. À mesure que les lectures au-dessus de chaque touche changent, il en va de même pour les fonctions des touches.

Indicateur d'alimentation

L'indicateur d'alimentation brille en vert lorsque l'unité est branchée et que l'interrupteur marche/arrêt est en position de marche.

Interrupteur d'Arrêt/Réinitialisation (Stop/Reset)

Cet interrupteur met fin à toutes les fonctions en cours, réinitialise le tableau de commande et ramène au menu principal.

Sangles réglables QuickFit

Ces sangles permettent d'ajuster la taille de la veste afin d'obtenir l'espacement de traitement exact et reproductible recommandé.

Ports d'air

Les ports d'air se trouvent à l'avant de la PTU et de la veste. Les flexibles de connexion doivent être branchés aux ports afin de compléter la liaison de la veste à la PTU.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVERTISSEMENT : pour réduire les risques d'électrocution, il faut TOUJOURS débrancher ce produit après usage. Tout manquement à cet effet peut causer des blessures ou endommager l'équipement!

AVERTISSEMENT : respecter ces consignes afin de réduire les risques d'électrocution, d'incendie ou de blessure!

1. S'assurer de lire tous les renseignements et les consignes avant d'installer et d'utiliser le système inCourage. Tout manquement à cet effet peut endommager l'équipement ou causer des blessures, voire la mort.
2. Il est nécessaire d'effectuer une supervision étroite lorsque ce produit est utilisé par ou près d'enfants ou par des individus atteints d'une maladie chronique ou souffrant d'une blessure.
3. Le produit ne doit être utilisé que de la manière décrite dans ce manuel et selon l'ordonnance d'un médecin. Tout manquement à cet effet pourrait causer des blessures graves, voire la mort.
4. Tous les accessoires doivent être recommandés par le fabricants. N'utiliser que les composants spécifiés dans ce manuel.
5. Ne pas utiliser l'appareil à proximité de substances inflammables.
6. Inspecter le cordon d'alimentation et l'unité avant de s'en servir. Ne pas utiliser ce produit si des dommages sont visibles sur le cordon d'alimentation ou toute autre partie du système. Appeler le spécialiste du service à la clientèle RespirTech au 1-800-793-1261 si des dommages sont suspectés.
7. Garder tous les composants du système inCourage à l'écart des surfaces chaudes afin d'éviter tout dommage ou blessure possible.
8. Ne PAS insérer des objets dans une ouverture du système.
9. Toujours tenir compte de TOUS les avertissements, les mises en garde et les remarques qui sont indiqués dans ce manuel ou affichés sur le système inCourage.
10. Prendre garde à brancher le système inCourage DIRECTEMENT dans une prise électrique à trois broches correctement mise à la terre. La fonction de mise à la terre n'est fiable que si l'équipement est branché à une prise à trois broches correctement mise à la terre.
11. Ne pas utiliser le système inCourage près de l'eau ou sur TOUTE surface mouillée. Si le système inCourage est mouillé, le laisser sécher complètement avant de le brancher à nouveau.
12. Mettre le système inCourage sur une surface plane et stable, à l'écart de tout matériel pouvant bloquer l'entrée ou l'échappement d'air de l'unité.
13. En cas de déplacement aérien, le système inCourage doit toujours être considéré comme un bagage à main; JAMAIS comme un bagage enregistré.
14. Il est recommandé au propriétaire ou au locataire d'un système de traitement de dégagement des voies respiratoires inCourage de s'assurer que l'appareil est couvert par sa police d'assurance résidentielle afin de couvrir les dépenses causées par des dommages non couverts par la garantie.

ÉTAPE 1 : Enfiler la veste tout confort du système inCourage

Inspecter la veste tout confort :

Remarque : veiller à inspecter la veste pour y détecter tout signe de défaillance avant de l'utiliser. Si les défauts suivants sont découverts, communiquer immédiatement avec un représentant du centre de service à la clientèle de RespirTech au **1-800-793-1261** pour obtenir une veste de remplacement :

1. Un quelconque trou découvert dans la veste (couche interne ou externe, coutures ou ports de la veste).
2. Une quelconque couture qui s'est relâchée ou un effilochage de la veste.
3. Un quelconque dommage sur les boucles ou les sangles qui nuisent au fonctionnement du système de sangles.

Ajuster les sangles de la veste tout confort :

Nous avons pris soins de vous fournir une veste dont la taille convient aux données que vous nous avez fournies. Prendre un moment pour revoir les directives d'ajustement et consulter un médecin en cas d'apparition d'inconfort.

REMARQUE : nous recommandons de porter une tenue en coton légère sous la veste pour être plus confortable.

Pour desserrer les sangles : soulever la partie arrière de la boucle.

Pour resserrer les sangles : tenir la boucle et tirer sur l'extrémité de la sangle, vers la droite du patient.

1. Ces directives se rapportent aux trois onglets colorés QuickFit : bleu, blanc et jaune.

2. Avant de mettre la veste, placer d'abord les onglets QuickFit en position de prétraitement, soit les onglets bleus par-dessus les onglets jaunes.

3. Enfiler la veste et fermer les boucles qui se trouve à l'avant.

4. Ajuster les sangles d'épaule afin que le bord inférieur de la veste se trouve juste à la hauteur de l'os de la hanche.

5. Resserrer doucement les sangles avant jusqu'à ce que'elles soient bien ajustées sur la poitrine.

6. Tirer sur chaque onglet bleu QuickFit pour les enlever de sur les onglets jaunes et les apposer sur les onglets blancs.

7. Vous êtes maintenant prêt à connecter votre veste à la PTU.

ÉTAPE 2 : Brancher la PTU

1. Placer la PTU sur une surface robuste et sèche de niveau, à l'écart de tout matériel inflammable et de toute obstruction.
2. Brancher le cordon d'alimentation à l'arrière de la PTU.

3. Brancher le cordon d'alimentation d'une une prise à trois broches correctement mise à la terre. La fonction de mise à la terre n'est fiable que si l'équipement est branché à une prise à trois broches correctement mise à la terre. Se reporter aux caractéristiques du produit pour connaître les exigences en matière d'alimentation.

ÉTAPE 3 : Relier la veste à la PTU

REMARQUE : les flexibles de connexion sont interchangeables et peuvent également être retournés. Il n'est pas nécessaire de penser à quelle extrémité du flexible il faut relier la veste ou la PTU.

1. Soulever le levier de métal et le placer sur le connecteur du flexible de la PTU comme montré.
2. Pousser fermement le levier de métal contre le connecteur de verrouillage afin de bien fixer le flexible à la PTU (Répéter les étapes 1 et 2 pour le deuxième flexible).
3. Soulever le levier de métal et le placer sur le connecteur du port de la verte comme montré.
4. Pousser fermement le levier de métal contre le connecteur de verrouillage afin de bien fixer le flexible à la veste (Répéter les étapes 3 et 4 pour le deuxième flexible).

REMARQUE : pour débrancher la veste, soulever le levier de métal et retirer le flexible du port de la veste.

Définitions du traitement :

1. FRÉQUENCE (F) - Représente le nombre d'impulsions d'air créées pour une période donnée [le système inCourage affiche la fréquence en Hertz (Hz), soit le nombre d'impulsions par secondes].
2. PRESSION (P) - Représente la force appliquée contre votre corps par le système [le système inCourage affiche la pression sous forme de pourcentage (%) de la pression maximale pouvant être appliquée].
3. SÉANCE - Un traitement complet composé d'une ou plusieurs étapes combinées.
4. ÉTAPE - Un segment de fréquence, de pression et de durée qui, associé à d'autres étapes, compose une séance complète.
5. GRADATION - Pendant une étape, le système inCourage augmente ou réduit graduellement la fréquence pour s'ajuster à la fréquence de l'étape suivante.
6. PAUSE AUTOMATIQUE (AUTO PAUSE) - Met automatiquement la séance en pause toutes les 5 minutes. Appuyer sur RUN (MARCHE) pour reprendre.
7. LECTURE DU COMPTEUR D'HEURE (HMR) – Représente le temps total d'utilisation pendant la durée de vie utile de l'appareil. Cette minuterie ne peut être réinitialisée.
8. INFORMATIONS D'UTILISATION (USE INFO) Représente la durée moyenne des séances en minutes et la pression moyenne pour les séances antérieures affichées. Seules les séances d'une durée supérieure à cinq minutes seront comptabilisées. L'utilisateur peut réinitialiser cette information.
9. TEMPS DE PAUSE (PAUSE TIME) - Permet la reprise automatique du traitement après une pause préprogrammée qui a lieu pendant une séance avec pause automatique ou à plusieurs étapes.
10. LIMITE DE PRESSION (PRES LIMIT) - Le réglage de pression maximale permise pour toutes les séances de traitement et la programmation.
11. INCRÉMENT DE PRESSION (PRES INC) - La variation du pourcentage de pression (%), modifiée au moment d'augmenter ou de réduire la pression.
12. PROGRAMMATION À RÉGLAGE RAPIDE (FS) – Une méthode de création de séance à étapes multiples pouvant comprendre jusqu'à 12 étapes avec alternance de fréquence et possibilité de régler jusqu'à 6 paramètres : nombre d'étapes, faible fréquence, haute fréquence, réglage de pression, durée totale du programme et arrêt/activation de la mise en pause automatique.

MISE EN GARDE: utiliser un système différent de celui prescrit peut nuire à l'efficacité du traitement. Les réglages prescris doivent être utilisés!

DÉMARRER UNE SÉANCE DE TRAITEMENT

Le système de traitement de dégagement des voies respiratoires inCourage® est programmé de manière à ce que les directives soient faciles à suivre et le menu, facile à comprendre. La Programmation propose trois types de séances, chacune proposant ses bénéfices uniques. La séance Quick Start (Démarrage rapide) est une séance préprogrammée qui débute sur le champ. La séance Auto Pause (Pause automatique) est identique au programme Quick Start, à la différence près que la séance tombera en pause toutes les 5 minutes.[1] Les séances Multi Step (Étapes multiples) sont quant à elles des séances avec programmation personnalisée qui peut être sauvegardée pour une utilisation ultérieure.

	QUICK START	AUTO PAUSE	MULTI STEP
Caractéristiques principales	Séance instantanée à intensité croissante de 30 minutes[1]	Met la séance en pause toutes les 5 minutes[1]	Traitement personnalisé avec plusieurs étapes et gradation
Programme	Pré-programmé	Pré-programmé	Possibilité de programmer jusqu'à 12 étapes
Durée de la séance	Séance de 30 minutes séparée en 12 étapes de 2,5 minutes chacune[1]	Comme la séance avec démarrage rapide, mais avec une pause toutes les 5 minutes[1]	12 étapes programmables par l'utilisateur dont la durée peut atteindre 99 minutes chacune
Pression	Par défaut, pression réglée à 60 % mais ajustable pendant la séance	Par défaut, pression réglée à 60 % mais ajustable pendant la séance	Réglée à la pression désirée à chaque étape; ajustable pendant la séance
Fréquence	Gradation de 6 Hz à 15 Hz, sur une période de 2,5 minutes - ensuite, gradation de 15 Hz à 6 Hz pour les 2,5 minutes suivantes, avant le début d'une pause; cycles qui se répètent pendant un total de 30 minutes[1]	Gradation de 6 Hz à 15 Hz, sur une période de 2,5 minutes - ensuite, gradation de 15 Hz à 6 Hz pour les 2,5 minutes suivantes, avant le début d'une pause. Cycles qui se répètent pendant un total de 30 minutes[1]	Défini par l'utilisateur à chaque étape, entre 5 Hz et 30 Hz Gradation
Mémoire	Le dernier réglage de pression utilisé est gardé en mémoire et utilisé au début de la séance suivante	Le dernier réglage de pression utilisé est gardé en mémoire et utilisé au début de la séance suivante	3 touches de mémoire programmable

REMARQUE : la PTU émettra un bip sonore dès qu'une touche du panneau de commandes avant est enfoncée.[2]

1. La durée par défaut des séances Quick Start et Auto Pause est de 30 minutes; elle peut être ajustée par intervalles de 5 minutes, avec des séances d'un minimum de 5 minutes et d'un maximum de 90 minutes. Le nombre de minutes par étape peut varier.
2. Par défaut, le bip sonore n'est audible que lorsqu'une touche du panneau de commandes avant est enfoncée. Régler le paramètre de bip sonore à « marche » entraîne également l'émission d'un bip sonore à la fin d'une étape.

ÉTAPE 1 : Mettre la PTU du système de dégagement des voies respiratoires inCourage en marche

1. Mettre l'interrupteur d'alimentation se trouvant à l'arrière de la PTU en position de marche (s'assurer que l'unité est bien branchée dans une prise à trois broches correctement mise à la terre).

Remarque : l'indicateur d'alimentation lumineux se trouvant sur le panneau de commandes brillera en vert afin de montrer que l'unité est en cours d'utilisation.

ÉTAPE 2 : Choisir un mode de séance (Quick Start, Auto Pause ou Multi Step)

Pour lancer une séance en mode Quick Start :

1. À partir de l'écran d'accueil, sélectionner QUICK START. Votre séance en mode QUICK START commence à cet instant.

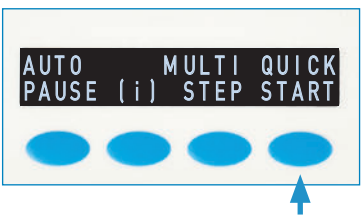

2. Ajuster la pression en appuyant sur les touches DOWN (BAS) et UP (HAUT). Appuyer sur PAUSE pour interrompre temporairement la séance. Appuyer sur RUN (LANCER) pour reprendre la séance ou sur END (TERMINER) pour retourner à l'écran d'accueil.

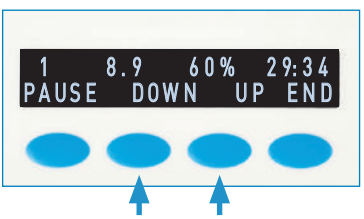

Pour lancer une séance en mode Auto Pause :

1. À partir de l'écran d'accueil, sélectionner AUTO PAUSE. Votre séance en mode AUTO PAUSE commence à cet instant.

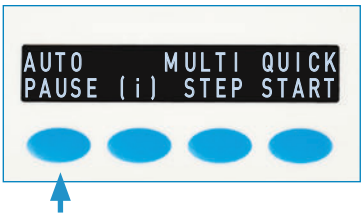

2. Ajuster la pression en appuyant sur les touches DOWN et UP. Appuyer sur PAUSE pour interrompre temporairement la séance ou sur END pour retourner à l'écran d'accueil.

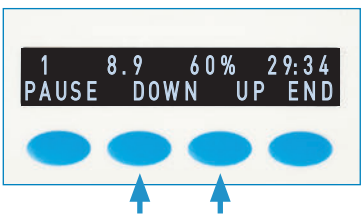

3. Lorsque la séance est en pause, il suffit d'appuyer sur RUN pour reprendre la séance et sur END pour retourner à l'écran d'accueil.

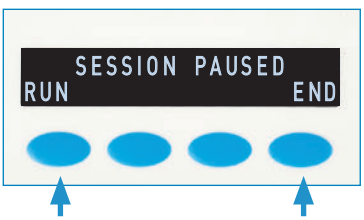

4. Lorsqu'un temps de pause est défini, le décompte avant la reprise est affiché; la séance reprendra automatiquement lorsque la minuterie atteint 0:00. La touche RUN permet également en tout temps de reprendre le traitement.

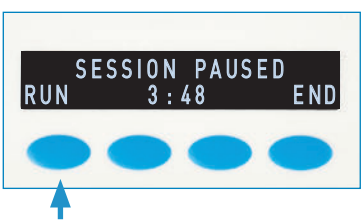

Pour lancer une séance en mode Multi Step :

1. À partir de l'écran d'accueil, sélectionner MULTI STEP.

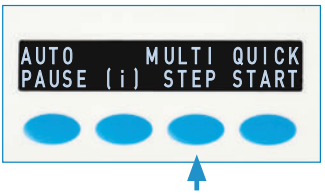

2. Sélectionner le programme de votre choix (Programme 1 (Program 1) sera utilisé ici comme exemple).

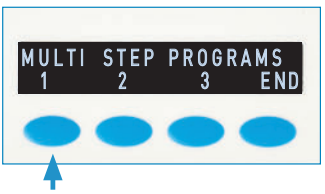

3. Pour lancer un programme déjà mis en mémoire, appuyer sur RUN. Pour modifier un programme déjà en mémoire, se reporter à la section Modifier une séance Multi Step à la page 17.

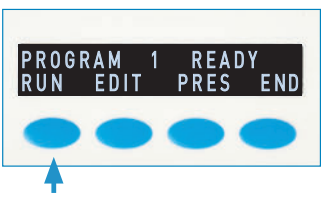

4. Votre séance en mode Multi Step, Programme 1 commence à cet instant. Ajuster la pression en appuyant sur les touches DOWN et UP. Appuyer sur PAUSE pour interrompre temporairement la séance ou sur END pour retourner à l'écran d'accueil.

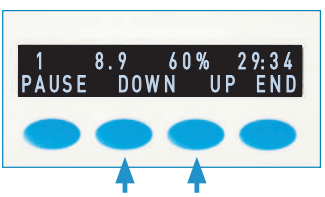

5. Si la séance est mise en pause, il suffit d'appuyer sur RUN pour reprendre la séance et sur END pour retourner à l'écran d'accueil.

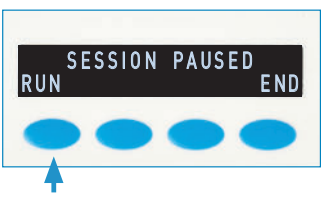

6. Lorsqu'un temps de pause est défini, le décompte avant la reprise est affiché; la séance reprendra automatiquement lorsque la minuterie atteint 0:00. La touche RUN permet également en tout temps de reprendre le traitement.

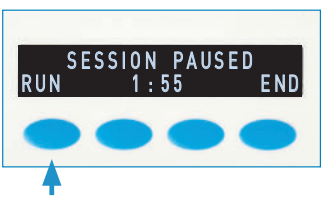

MODIFIER UNE SÉANCE MULTI STEP

Options de modification d'une séance Multi Step :

1. À partir de l'écran d'accueil, sélectionner MULTI STEP

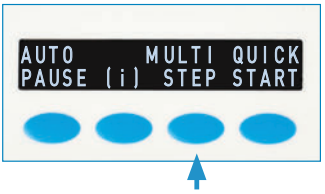

2. Sélectionner le programme à modifier (Programme 1 (Program 1) sera utilisé ici comme exemple).

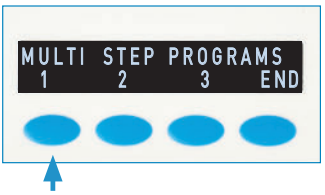

3. L'écran Program Ready (Programme prêt) propose deux options afin de modifier le programme sélectionné. Sélectionner EDIT (modifier) pour passer au menu Program Edit (Modification de programme). Sélectionner PRES afin de régler une seule pression pour toutes les étapes.

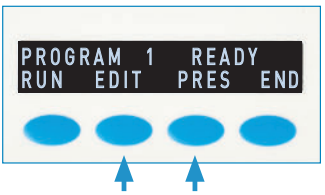

4. L'écran du Program Edit Menu propose trois options pour modifier le programme sélectionné : STEPS, FS et DFLT. Ces options sont décrites dans les directives suivantes.

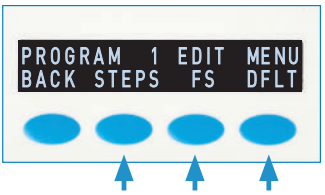

Programmation ensemble rapide (FS) pour les séances Multi Step :

APPUYER SUR : MULTI STEP › PROGRAM # › EDIT › FS

La programmation à réglage rapide permet de créer une séance Multi Step comprenant jusqu'à 12 étapes à des fréquences variables à l'aide de 6 réglages : nombre d'étapes pair (STEP QTY), faible fréquence (étapes impaires), (LOW FREQ), haute fréquence (étapes paires), (HIGH FREQ), réglage de pression (PRESSURE), durée totale du programme (TOTAL PRG TIME), et arrêt/activation de la mise en pause automatique (PAUSE STEPS, YES or NO.) La durée totale du programme est divisée également entre les étapes.

Le menu FS est accessible comme décrit dans la section Options de modification des séances Multi Step ci-dessus. Après avoir régler les paramètres désirés, il suffit de sélectionner l'option SAVE (sauvegarder) dans le menu PAUSE STEPS pour sauvegarder les nouvelles sélections dans le programme sélectionné.

Revoir et modifier les paramètres de la séance Multi Step :

APPUYER SUR : MULTI STEP › PROGRAM # › EDIT › STEPS

L'option de modification STEPS (étapes) permet de revoir et de modifier manuellement les réglages individuels de chaque paramètre de chaque étape d'une séance Multi Step.

1. Sélectionner l'option de modification STEPS à partir des Options de modification de séance Multi Step qui sont décrites à la page 17.
2. Une fois l'option STEPS sélectionnée, il faut définir le nombre d'étapes désirées dans la séance pour le programme sélectionné. Appuyer sur DOWN et UP pour régler le nombre d'étapes puis appuyer sur NEXT (suivant).

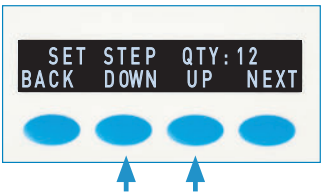

3. Les renseignements de sommaire de l'étape afficheront alors la première étape, comme affiché dans l'exemple ci-contre. Dans la ligne, on retrouve le nombre d'étapes (1), la fréquence (6), la pression (60), la durée de l'étape (2:30) et l'étape de pause (« - » indique que la fonction de pause est désactivée alors que « Pse » indique qu'elle est activée). Si aucune sélection n'est effectuée, le haut de la ligne commencera à faire défiler les renseignements de paramètres complets de l'étape. L'utilisateur peut vérifier rapidement quels sont les paramètres de chaque étape en appuyant sur NEXT après avoir revu une étape. La touche EXIT (quitter) permet de retourner à l'écran Program Ready.

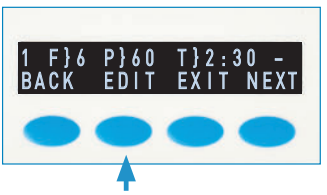

4. Sélectionner EDIT (modifier) pour passer au réglage des paramètres de l'étape présentement affichée.
5. Une fois en mode EDIT, il suffit d'appuyer en tout temps sur la touche BACK (retour) pour revenir au sommaire de l'étape du dernier paramètre visionné.
6. Appuyer sur DOWN ou UP pour régler la fréquence (FREQ) au niveau désiré puis appuyer sur NEXT.

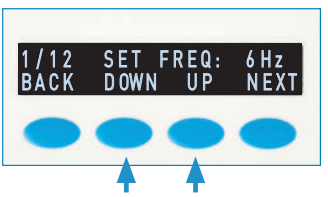

7. Appuyer sur DOWN ou UP pour régler la pression (PRES) au niveau désiré puis appuyer sur NEXT.

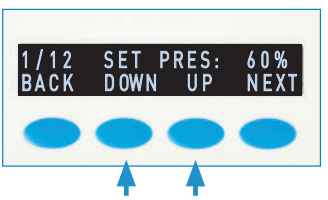

8. Appuyer sur DOWN et UP pour régler la durée désirée puis appuyer sur NEXT.

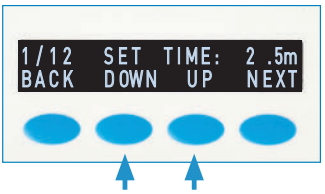

9. Appuyer sur YES (oui) ou NO (non) pour activer ou désactiver la fonction Auto pause puis appuyer sur NEXT.

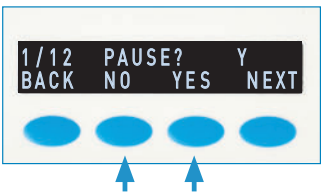

REMARQUE : l'affichage indiquera brièvement que les réglages ont été sauvegardés à mesure que vous progressez dans le processus de programmation de chaque étape.

10. Une fois qu'une étape complète aura été programmée, l'affichage passera à l'étape suivante.

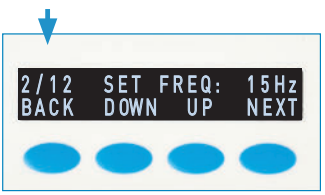

11. Répéter les étapes 6 à 9 ci-dessus pour programmer toutes les autres étapes. L'écran passera automatiquement à Program Ready (Programme prêt) une fois la programmation de l'étape finale terminée.

Remarque : une fois la programmation achevée, il est recommandé de la réviser pour en vérifier l'exactitude.

Régler une séance Multi Step pour utiliser les valeurs par défaut :

APPUYER SUR : MULTI STEP › PROGRAM # › EDIT › DFLT

La sélection de DFLT comme décrit dans la section Options de modification de séance Multi Step, à la page 17, fait apparaître l'écran de confirmation par défaut. Afin de confirmer la réinitialisation du programme à ses réglages par défaut, sélectionner YES.

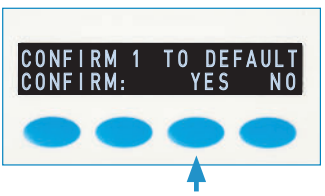

Écran de veille :

Si aucun programme n'est en cours sur l'appareil et qu'aucune touche n'est enfoncée pendant 10 minutes, l'affichage se met à faire défiler du texte. Si un autre 20 minutes s'écoule, l'écran se met en veille et s'éteint. Il suffit alors en tout temps d'appuyer sur une touche pour réactiver l'affichage et retourner au menu principal.

Il est impossible de modifier l'écran de veille.

Menu information (i) :

Le menu Information contient les options nécessaires pour voir la lecture du compte d'heure (HMR) de l'appareil, les informations sur l'usage moyen et le Setup Menu (Menu paramètres). Il est possible d'accéder au menu Information en appuyant sur la touche (i) à partir de l'écran d'accueil.

Il suffit de sélectionner END pour revenir à l'écran d'accueil.

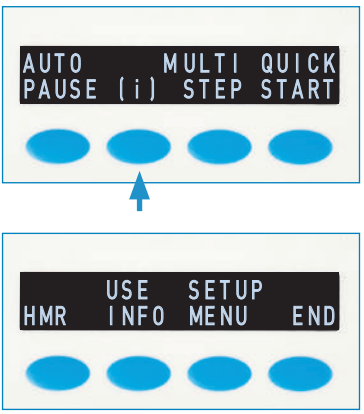

Information Menu (i)

Pour afficher la lecteur du compteur d'heures (HMR) et la version du logiciel de l'appareil :

APPUYER SUR : (i) ▶ HMR

1. Il suffit d'appuyer sur la touche information (i) pour afficher le Menu information.
2. Appuyer sur la touche HMR.
3. La lecture du compteur d'heures HMR sera affichée à droite de l'écran, sous la forme Heures : Minutes : Secondes. La version du logiciel sera quant à elle affichée du côté gauche de l'écran.
4. Appuyer sur la touche END pour retourner au menu Information. L'affichage de la HMR et de la version du logiciel demeure en place jusqu'à ce que vous ayez enfoncé la touche END ou que le délai pour le passage en veille de l'écran se soit écoulé.

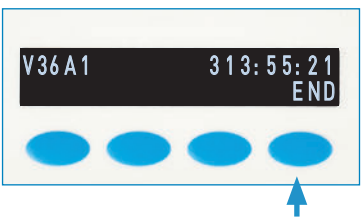

Pour récupérer les informations d'utilisation moyenne de l'appareil :

APPUYER SUR : (i) ▶ USE INFO

1. Il suffit d'appuyer sur la touche information (i) pour afficher le Menu information.
2. Appuyer sur la touche USE INFO.
3. L'écran affichera la durée moyenne des séances en minutes de même que la pression moyenne utilisée pour le nombre de séances de traitement affiché.

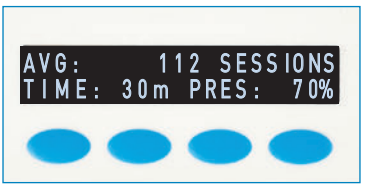

Remarque : seules les séances de 5 minutes et plus seront comptabilisées dans la moyenne.

4. Appuyer sur n'importe quelle touche pour retourner au menu Information. L'affichage retournera automatiquement au menu Information si aucune touche n'est enfoncée au bout de 30 secondes. Se reporter à la section Réinitialiser les réglages par défaut pour savoir comment réinitialiser le décompte de séance et les informations sur l'usage moyen.

Menu configuration (Setup Menu) :

APPUYER SUR : (i) ▶ SETUP MENU

Sélectionner SETUP MENU à partir du menu Information (i), montré à la page 20. Le Menu configuration affiche les paramètres fonctionnels de l'appareil qui peuvent être ajustés. Ces paramètres sont les suivants : commande du bip sonore, durée de QS/AP, durée de pause, limite de pression, incrément de pression, réglages par défaut et réinitialiser les informations sur l'usage. Le Menu configuration est affiché sur deux écrans de menu, comme montré ci-contre. Il suffit d'enfoncer la touche NEXT pour passer du Menu configuration 1 au Menu configuration 2.

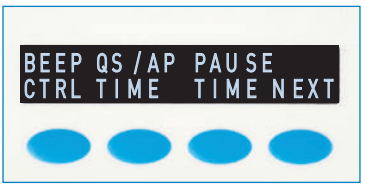

Setup Menu 1

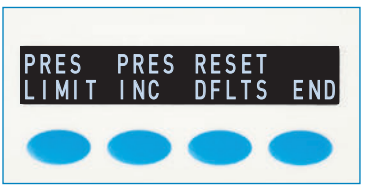

Setup Menu 2

Pour quitter le Menu configuration, enfoncer la touche NEXT ou END pour retourner au Menu information puis END à nouveau pour revenir à l'écran d'accueil.

Après avoir ajusté un paramètre du Menu configuration, l'affichage retourne au Menu configuration, à partir d'où le paramètre a été sélectionné.

Contrôle des bips sonores (Beep Control) :

APPUYER SUR : (i) › SETUP MENU › BEEP CTRL

Cette fonction permet à l'utilisateur de contrôler le moment où le bip sonore sera audible. Pour régler le bip sonore, sélectionner BEEP CTRL à partir de l'écran Menu configuration 1, comme montré à la page 21.

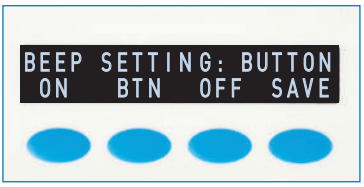

Il y a trois réglages pour le bip sonore :

- **ACTIVÉ (ON)** - Bip sonore audible lorsque des touches sont enfoncées; tonalités alternantes audibles à la fin de chaque étape de séance complétée
- **TOUCHE (BUTTON) (BTN)** - Bip sonore audible uniquement lorsqu'une touche est enfoncée (par défaut)
- **DÉSACTIVÉ (OFF)** - Aucun bip sonore audible

La sélection actuelle du réglage du bip est affichée sur la ligne supérieure de l'écran. Appuyer sur SAUVEGARDER (SAVE) pour quitter le menu et sauvegarder le réglage de bip sélectionné.

Durée des séances Quick Start et Auto Pause

APPUYER SUR : (i) › SETUP MENU › QS/AP TIME

Ce réglage permet à l'utilisateur d'ajuster la durée de la séance de traitement pour les programmes à une seule touche Quick Start et Auto Pause. La séance de 30 minutes de 12 étapes par défaut peut devenir une séance de 5 à 90 minutes, par incréments de 5 minutes. Si la séance est de moins de 30 minutes, le nombre d'étapes de 2,5 minutes est réduit. Si la séance est de 30 ou plus, le temps est également divisé entre les 12 étapes.

Pour modifier la durée de la séance Quick Start et Auto Pause, sélectionner QS/AP TIME dans l'écran Menu configuration 1 décrit à la page 21.

Sélectionner BACK pour revenir à l'écran Menu configuration 1 sans sauvegarder les modifications.

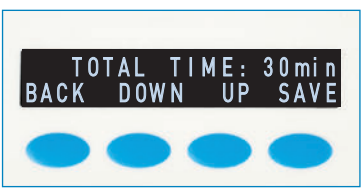

Durée de la pause (Pause Time) :

APPUYER SUR : (i) › SETUP MENU › PAUSE TIME

Lorsqu'une durée de pause est définie, la séance redémarre automatiquement après la pause programmée qui a lieu pendant une séance Auto Pause ou Multi Step. Par défaut, la durée de pause est à OFF. Il est possible de démarrer manuellement une séance en tout temps en appuyant sur RUN; si une durée de pause est activée, la minuterie de décompte avant la pause sera affichée à l'écran.

Pour modifier la durée de pause, sélectionner PAUSE TIME dans l'écran Menu configuration 1, décrit à la page 21. Utiliser les touches DOWN et UP afin de régler la durée de pause, pour passer de OFF à 10 minutes par incréments de 0,5 minute. Une fois le réglage désiré affiché, appuyer sur SAVE.

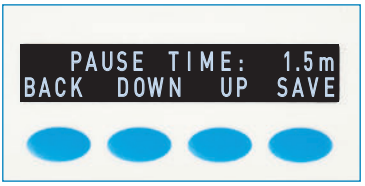

Sélectionner BACK pour revenir à l'écran Menu configuration 1 sans sauvegarder les modifications.

Limite de pression (Pressure limit) :

APPUYER SUR : (i) › SETUP MENU › NEXT › PRES LIMIT

Cette fonction permet de régler la pression maximale permise de tous les programmes et de toutes les programmations. Pour régler la limite de pression, appuyer sur PRESS LIMIT à partir de l'écran Menu configuration 2, décrit à la page 21. Utiliser les touches DOWN et UP pour régler la limite de pression du système. Une fois le réglage désiré affiché, appuyer sur SAVE.

Sélectionner BACK pour revenir à l'écran Menu configuration 2 sans sauvegarder les modifications.

Incrément de pression (Pressure Increment) :

APPUYER SUR : (i) › SETUP MENU › NEXT › PRES INC

Cela permet de régler l'incrément de pression utilisés pour ajuster la pression lors de toutes les séances et cours et lors de la programmation des séances.

Pour régler l'incrément de pression, appuyer sur PRESS INC à partir de l'écran Menu configuration 2, décrit à la page 21. Utiliser les touches DOWN et UP pour régler l'incrément de pression à 5 ou 10 %. Une fois le réglage désiré affiché, appuyer sur SAVE.

Sélectionner BACK pour revenir à l'écran Menu configuration 2 sans sauvegarder les modifications.

Réinitialiser les paramètres par défaut et réinitialiser les données d'utilisation moyenne (Reset Defaults) :

APPUYER SUR : (i) › SETUP MENU › NEXT › RESET DFLTS

Cette fonction permet à l'utilisateur de réinitialiser l'appareil à ses paramètres d'origine par défaut. Il y a trois options de réinitialisation. La fonction de réinitialisation de tous less paramètres par défaut (ALL DFLTS) permet de réinitialiser tous les programmes et toutes les variables du menu de configuration. La fonction de réinitialisation des variables de configuration (SETUP DEFLTS) ne permet de réinitialiser que les variables du menu. CLEAR USE (réinitialisation des informations d'usage) permet de réinitialiser et de remettre à zéro le décompte du nombre de séances et les informations d'utilisation moyenne.

Pour réinitialiser les paramètres à leur valeur par défaut, appuyer sur NEXT puis RESET DFLTS à partir de l'écran Menu configuration 2, décrit à la page 21. Le menu RESET DFLTS affichera les trois options de réinitialisation suivantes : ALL DFLTS, SETUP DEFLTS et CLEAR USE. En sélectionnant une option de réinitialisation, un écran de confirmation afin de continuer apparaît. Sélectionner YES pour confirmer ou NO pour annuler.

UTILISER LA FONCTION DE VERROUILLAGE DES TOUCHES

La fonction de verrouillage des touches bloque le fonctionnement de certaines fonctions du système de traitement de dégagement des voies respiratoires inCourage® pendant qu'une séance est en cours. Une fois cette fonction activée, les touches UP, DOWN et END ne seront pas fonctionnelles. Les touches PAUSE et RÉINITIALISATION (reset) resteront cependant actives.

Pour activer ou désactiver le fonction de verrouillage des touches

1. Pendant une séance, appuyer sur la touche PAUSE et la tenir enfoncée.

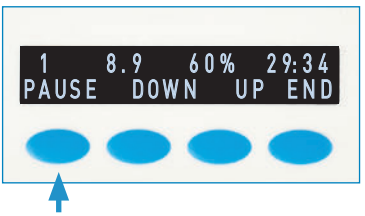

2. Dans la seconde, appuyer sur la touche END et la tenir enfoncée.

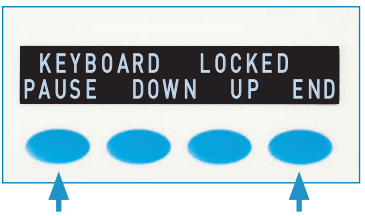

3. Pour désactiver le verrouillage des touches, répéter les étapes 1 et 2.

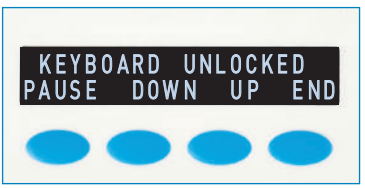

REMARQUE : la fonction de verrouillage des touches sera désactivée dès que la touche reset sera enfoncée ou lors de la mise hors tension de l'appareil.

NETTOYAGE ET REMPLACEMENT DE FILTRE

Le système de traitement de dégagement des voies respiratoires inCourage® ne requiert que peu d'entretien. Il ne faut que le nettoyer et changer le filtre. NE PAS TENTER DE RÉPARER LE SYSTÈME. Toute tentative de modifier ou d'altérer les composants du système entraînera l'annulation de la garantie. S'il y a un problème avec le système de traitement de dégagement des voies respiratoires inCourage®, communiquer avec un spécialiste du services à la clientèle RespirTech au 1-800-793-1261.

AVERTISSEMENT : ne pas immerger l'unité de traitement par impulsions (PTU) dans l'eau. Cela pourrait causer une électrocution!

Nettoyer la PTU et les flexibles

Tous les composants du système inCourage peuvent être nettoyés à l'aide d'un chiffon doux et humide et du savon doux ou avec n'importe quel désinfectant ménager/hospitalier. Cela comprend l'extérieur de la PTU et tous les flexibles de connexion. Toujours s'assurer que le cordon d'alimentation est débranché au moment de nettoyer la PTU ou de remplacer le filtre. Essuyer tout résidu avec un chiffon humide et laisser les composants sécher complètement avant d'utiliser l'appareil à nouveau.

Nettoyer la veste tout confort

La veste tout confort inCourage peut être lavée à la machine dans toute machine à laver résidentielle ou commerciale en effectuant les étapes suivantes :

1. Insérer les deux bouchons rouges (fournis) dans les deux ports de la veste.

   Remarque : s'assurer que les bouchons sont bien insérés dans le port.

2. Laver la veste à la machine à cycle normal ou délicat en eau tiède avec un détergent doux.
3. Retirer les deux bouchons des ports de la veste et faire sécher la veste par culbutage à basse température.
4. Pour assurer qu'il n'y a plus d'humidité dans la veste, fixer un flexible sur le port supérieur de la Unité de traitement par impulsions (PTU). Fixer l'autre extrémité du flexible à un port de la verste.

   REMARQUE : s'assurer que le flexible est bien fixé au port supérieur de l'unité alors que l'autre port de veste demeure ouvert.

5. Déboucler toutes les sangles de la veste et la déposer sur une surface plane. Faire fonctionne l'unité de traitement par impulsions (PTU) pendant 20 minutes, à une fréquence de 5 Hertz à une pression de 100 %.

AVERTISSEMENT : RISQUE D'ÉTOUFFEMENT - Garder les petits bouchons à l'écart des enfants de 3 ans et plus!

Remplacement de filtre

Inspecter régulièrement le filtre à air. Le remplacer lorsqu'il semble sale, semble usé ou après 90 heures ou journées d'utilisation, selon la première occurrence.

Si l'utilisation d'un nébuliseur est recommandée conjointement avec le système inCourage, il est préférable de remplacer les filtres sur une base mensuelle.

Pour remplacer le filtre, retirer les deux vis comme montré ci-dessous. Retirer et éliminer l'ancien filtre et insérer le nouveau dans le support de filtre. Fermer le compartiment de filtre et remettre les vis.

AVERTISSEMENT : ne pas trop serrer les vis!

REMARQUE : si un service d'entretien est requis, communiquer par téléphone avec un représentant du service à la clientèle de RespirTech au 1-800-793-1261.

GUIDE DE DÉPANNAGE

PROBLÈME	CAUSE POSSIBLE	SOLUTION
L'unité de traitement par impulsions (PTU) ne s'allume pas	Le cordon d'alimentation n'est pas bien branché dans la prise électrique ou à l'arrière du panneau	Retirer le cordon d'alimentation de l'arrière du panneau de commande et le rebrancher
	Le cordon d'alimentation n'est pas bien branché dans la prise murale	Vérifier que le cordon d'alimentation est bien branché dans la prise murale
	Le fusible est endommagé	Remplacer le fusible par un autre fusible approprié (voir ci-dessous)
	Autre cause	Communiquer avec un représentant du service à la clientèle de RespirTech au 1-800-793-1261.
La veste n'est plus ajustée correctement	Croissance normale	Réajuster les attaches de la veste afin d'accommoder la différence en matière de taille de poitrine - si la veste ne fait toujours pas, communiquer avec un représentant du service à la clientèle de RespirTech au 1-800-793-1261.
L'air ne circule pas dans la veste	Les flexibles ne sont pas branchés à la veste.	Brancher les flexibles à la veste et à la PTU
	Les flexibles sont bouchés	Nettoyer les surfaces intérieures et extérieures des flexibles et des ports de la veste et de la PTU conformément aux directives d'entretien
	Le filtre à air est bouché	Remplacer le filtre à air
	Autre cause	Communiquer avec un représentant du service à la clientèle de RespirTech au 1-800-793-1261.
L'affichage est illisible ou ne répond plus	Problème interne	1. Appuyer sur le bouton de réinitialisation 2. Couper l'alimentation pendant environ 30 secondes 3. Communiquer avec un représentant du service à la clientèle de RespirTech au 1-800-793-1261.
L'écran affiche un message d'erreur ou d'avertissement	Erreur de PTU détectée	1. Écrire le message d'erreur ou d'avertissement. 2. Couper l'alimentation pendant 30 secondes. 3. Si l'erreur survient de nouveau, communiquer avec un représentant de service à la clientèle RespirTech au +1-800-793-1261.

Remplacement du fusible

1. Ouvrir le couvercle du compartiment à fusible, situé près de l'interrupteur marche/arrêt.
2. Retirer le support de fusible rouge.
3. Remplacer le fusible par un autre fusible à fusion lente de 5 A, 250 VCA de 1¼" x ¼".
4. Insérer le fusible dans le support et le placer dans le système, l'extrémité à onglet d'abord (se reporter à l'illustration).
5. Refermer le couvercle du compartiment du fusible.

Principe de fonctionnement

Le système de traitement de dégagement des voies respiratoires inCourage® est fait de trois composants principaux :

1. Unité de traitement par impulsions (PTU)
2. Veste gonflable
3. Flexibles de connexion

Ces composants agissent conjointement afin de créer des impulsions d'air à pression positive, ce que le patient connaît comme des Compressions thoraciques à haute fréquence (High Frequency Chest Compression (HFCC)). Le gonflable et le dégonflage rythmé de la veste contre le soutien thoracique du patient agit afin d'aider le patient à faire circuler et à évacuer ses sécrétions bronchiques.

Caractéristiques du produit

Système :	Système de traitement de dégagement des voies respiratoires inCourage, modèle ICS-1M-US
Fabriqué par :	Respiratory Technologies, Inc. 2896 Centre Pointe Drive, St. Paul, MN 55113
Mode de fonctionnement :	Utilisation continue
Température de fonctionnement :	10 °C à 33 °C (50 °F à 92 °F) à température ambiante
Stockage/transport :	-25 °C à 85 °C (-13 °F à 185 °F)
Humidité de fonctionnement :	20 à 80 % d'humidité relative à 25 °C (77 °F) (sans condensation)
Longueur de la PTU :	13″
Largeur de la PTU :	8″
Hauteur de la PTU :	13″
Poids de la PTU :	17 lbs.
Source d'alimentation :	120 VCA RMS, 50/60 Hz, monophasique
Puissance :	500 Watts
Fusibles :	fusible à fusion lente de 5 A, 250 VCA de 1¼″ x ¼″,

Caractéristiques de la veste

- Coquille externe en nylon de 1050 fils, enduite de PVC
- Coquille interne de nylon de 200 fils, enduite de PVC
- Sangles de fixation à ajustement automatique avec connecteurs à libération rapide en nylon

CONTRE-INDICATIONS

L'utilisation du système de traitement de dégagement des voies respiratoires inCourage® est contre-indiquée (inappropriée) dans les cas suivants :

- Blessure à la tête ou au cou qui n'a pas encore été stabilisée
- Hémorragie active qui s'accompagne d'une instabilité hémodynamique

Contre-indications relatives*

L'utilisation du système inCourage afin d'aider à l'évacuation des sécrétions qui obstruent les voies respiratoires si les conditions suivantes sont présentes doit faire l'objet d'une décision soigneusement réfléchie et d'une évaluation attentive du cas du patient.

- Pression intracrânienne (Intracranial pressure (ICP)) > 20 mmHg
- Chirurgie récente à la colonne ou blessure grave à la colonne
- Fistule bronchopleurale
- Œdème pulmonaire associé à une défaillance cardiaque congestive
- Épanchement pleural important ou empyème
- Embolie pulmonaire
- Fractures aux côtes, avec ou sans volet costal
- Blessure chirurgical ou tissu cicatriciel, greffes de peau ou de lambeaux récentes sur le thorax
- Hypertension non contrôlée
- Abdomen distendu
- Chirurgie récente à l'œsophage
- Hémoptysie brute active ou récente
- Risque non contrôlable pour les voies respiratoires en cas d'aspiration (alimentation par tube ou repas récent)
- Emphysème sous-cutané
- Péridurale ou anesthésie à la colonne récente
- Brûlures, plaies ouvertes et infections cutanées au thorax
- Positionnement récent d'un stimulateur cardiaque transveineux ou sous-cutané
- Tuberculose pulmonaire suspectée
- Contusion aux poumons
- Bronchospasmes
- Ostéoporose, ostéomyélite des côtes
- Problème de coagulation
- Douleurs à la paroi thoracique

*Selon les directives de l'AARC pour le traitement de drainage postural

ÉMISSIONS ÉLECTROMAGNÉTIQUES

L'utilisation du système inCourage requiert certaines mesures particulières quant à la compatibilité électromagnétique (EMC); il doit être installé et mis en service conformément aux renseignements sur l'EMC qui se trouvent dans les tableaux ci-dessous.

Conseils et déclaration du fabricant - Émissions électromagnétiques

Le système inCourage, modèle ICS-1M-US, a été conçu d'une manière qui encadre son utilisation dans l'environnement électromagnétique décrit ci-dessous. L'utilisateur du système inCourage doit s'assurer qu'il est utilisé dans un environnement ainsi convenable.

TESTS D'ÉMISSIONS	CONFORMITÉ	CONSEILS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT ÉLECTROMAGNÉTIQUE
Émissions de RF CISPR 11	Groupe 1	Le système inCourage, modèle ICS-1M-US, se sert d'énergie à RF pour son fonctionnement interne uniquement. Par conséquent, les RF qu'il émet sont faibles; il est peu probable qu'elles causent des interférences avec tout équipement électronique se trouvant à proximité.
Émissions de RF CISPR 11	Catégorie A	L'utilisation du système inCourage, modèle ICS-1M-US, est possible dans toutes sortes d'établissements, comme des établissements résidentiels et ceux qui sont directement liés à un réseau d'alimentation à faible tension public qui assure l'alimentation d'édifices résidentiels.
Émissions harmoniques IEC 61000-3-3	Sans objet	
Variations de tension/Émissions en papillotement IEC 61000-3-3	Sans objet	

Conseils et déclaration du fabricant - Immunité électromagnétique

Le système de traitement de dégagement des voies respiratoires inCourage®, modèle ICS-1M-US, a été conçu d'une manière qui encadre son utilisation dans l'environnement électromagnétique décrit ci-dessous. L'utilisateur du système inCourage doit s'assurer qu'il est utilisé dans un environnement ainsi convenable.

IMMUNITÉ TEST	IEC 60601 NIVEAU DE TEST	NIVEAU DE CONFORMITÉ	CONSEILS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT ÉLECTROMAGNÉTIQUE
Décharge électrostatique (DES) IEC 61000-4-4	±6 kV au contact ±8 kV à l'air	A A	Les planchers devraient être en bois, en ciment ou en tuiles de céramique. Si les planchers sont recouverts d'un matériel synthétique, s'assurer que l'humidité relative est d'au moins 30 %.
Coupure/ transitoire électrique rapide IEC 61000-4-4	±2 kV pour les lignes d'alimentation ±1 kV pour les lignes d'entrée/sortie	A S/O	La qualité de l'alimentation principale devrait correspondre à celle d'un environnement commercial ou hospitalier normal.
Surtension IEC 61000-4-11	±1 kV de mode différentiel ±2 kV de mode commun	A A	La qualité de l'alimentation principale devrait correspondre à celle d'un environnement commercial ou hospitalier normal.
Baisses de tension, interruptions courtes et variations de tension sur les lignes d'entrée d'alimentation IEC 61000-4-11	<5 % U_T (>95 % baisse en U_T) pendant 0,5 cycle 40 % U_T (60 % baisse en U_T) pendant 5 cycles 70 % U_T (30 % baisse en U_T) pendant 25 cycles <5 % U_T (>95 % baisse en U_T) pendant 5 secondes	A A A C	La qualité de l'alimentation principale devrait correspondre à celle d'un environnement commercial ou hospitalier normal. Si l'état de l'utilisateur du système inCourage nécessite que le système continue de fonctionner pendant les pannes d'électricité, il est recommandé que le système inCourage soit alimenté à partir d'une source non interruptible d'alimentation ou d'une batterie.
Champ magnétique à fréquence élevée (50/60 Hz) IEC 61000-4-8	3 A/m	A	Les champs magnétiques à fréquence élevée devraient être à des niveaux qui sont caractéristiques d'un emplacement commercial ou hospitalier normal.

Remarque : U_T est la tension de secteur CA avant l'application d'un niveau d'essai.

DÉCLARATION DES DROITS ET DES RESPONSABILITÉS DU PATIENT

1. ***Divulgation de renseignements.*** Les patients ont le droit de recevoir des renseignements exacts et faciles à comprendre. Ils ont également le droit de demander de l'aide pour prendre une décision d'achat éclairée. RespirTech fait de son mieux pour fournir aux patients, si applicable et ce avant l'expédition, des chartes de leurs droits et responsabilités financières envers RespirTech qui sont claires et qui comprennent une estimation des frais prévus. Les patients doivent également avoir une compréhension appropriée de leurs recours, si aucun. RespirTech ne reçoit aucun avantage financier d'une quelconque source autre que les paiements requis qui sont effectués au nom du patient par leurs payeurs tiers. Les employés et représentants de RespirTech qui visitent des patients s'identifieront de manière appropriée.
2. ***Participation dans les décisions relatives au traitement.*** Les patients ont le droit et la responsabilité de participer entièrement dans la mise au point et la révision de tout plan décisionnel ou de soins lié à sa santé. Cela comprend le droit d'être complètement informé à l'avance de la nature des services et des soins offerts par RespirTech et ses employés et représentants, et ce à quelle fréquence. Les patients qui ne sont pas en mesure de participer à la prise de décision concernant leur traitement ont le droit de se faire représenter par un parent, un tuteur légal, un membre de la famille ou tout autre curateur. Les patients ont le droit de refuser des soins ou un traitement lorsque les conséquences de leur refus de ces soins ou de ce traitement leur auront été entièrement exposées.
3. ***Le droit de choisir.*** Les patients ont le droit de choisir un fournisseur de soins de santé offrant un accès suffisant à des soins de santé de haute qualité appropriés, incluant d'assurer aux patients souffrant d'une condition médicale grave ou d'une maladie chronique un accès à des spécialistes.
4. ***Accès à des services d'urgence.*** Les patients ont le droit à l'accès aux services d'urgence lorsque nécessaire, en temps et lieu. Les régimes d'assurance-santé effectueront le paiement lorsqu'un patient se présente lui-même aux services d'urgence, souffrant de symptômes aigus d'une gravité suffisante, « y compris une douleur aiguë » qu'une « personne prudente » pourrait raisonnablement suspecter qu'en l'absence de soins médicaux, sa vie pourrait être sérieusement compromise, ses fonctions corporelles handicappées ou ses organes vitaux ou membres pourraient sérieusement dysfonctionner.
5. ***Respect et absence de discrimination.*** Les patients ont le droit de recevoir des soins considérés et respectueux de tous les employés et représentants de RespirTech, ce sans mauvais traitement, négligence ou abus verbal, mental, sexuel ou physique, en tout temps et peu importe les circonstances. Un environnement où règne le respect mutuel est essentiel au maintien d'une expérience de qualité avec RespirTech. RespirTech ne fera aucune discrimination et verra à ne pas harceler des clients pour des services en fonction de la race, de la couleur de la peau, des croyances, de la religion, de l'origine nationale, du genre, de l'orientation sexuelle, du statut d'invalidité, du diagnostic ou de la maladie, de l'âge, de l'état civil ou de la capacité de payer.

6. ***Confidentialité des renseignements de santé.*** Les patients ont le droit de connaître les politiques de divulgation des dossiers de patients de RespirTech. Les patients ont le droit de communiquer avec des employés et des représentants de RespirTech en toute confiance et d'obtenir la protection de la confidentialité des renseignements personnellement identifiables relatifs à leurs soins de santé. Les patients ont également de droit de consulter et de copier leur propre dossier médical et de demander à ce que des modifications soient apportées à celui-ci. Veuillez communiquer avec l'agent de la confidentialité du HIPAA si vous avez des questions ou des inquiétudes à l'aide de l'adresse suivante : privacyofficial@respirtech.com; vous pouvez également appeler au numéro sans frais fourni pour obtenir de l'aide.
7. ***Plaintes et abus présumés.*** Tous les patients ont le droit à un processus équitable et efficace visant à résoudre les différends avec RespirTech, y compris un système strict de révision interne. Les différents peuvent être résolus dans des discussions respectueuses, un avis écrit des questions soulevées et un processus d'enquête approfondi. Toute plainte présumée ou tout abus doivent être redirigés à l'agent de confidentialité/conformité de RespirTech, par téléphone au +1-800-793-1261; par courriel (privacyofficial@respirtech.com); ou par courrier postal, à l'adresse de l'entreprise :

   Respiratory Technologies, Inc.
   Attn: Privacy Official
   2896 Centre Pointe Drive
   St. Paul, MN 55113

   Un représentant de l'entreprise répondra au patient dans un délai de cinq (5) jours afin de confirmer la réception de l'avis dont il est question et de lancer une enquête sur la plainte présumée ou l'inquiétude d'abus.

   Vous pouvez également soumettre une plainte au U.S. Department of Health and Human Services en communiquant avec le bureau régional de votre état au :

Région 1 — Boston (Connecticut, Maine, Massachusetts, New Hampshire, Rhode Island, Vermont)

Office for Civil Rights
U.S. Department of Health and Human Services Government Center
J.F. Kennedy Federal Building — Room 1875
Boston, MA 02203
Téléphone +1-800-368-1019
Télécopieur +1-617-565-3809
ATS +1-800-537-7697

Région 2 — New York (New Jersey, New York, Puerto Rico, Virgin Islands)

Office for Civil Rights
U.S. Department of Health and Human Services
Jacob Javits Federal Building
26 Federal Plaza — Suite 3312
New York, NY 10278
Téléphone +1-800-368-1019
Télécopieur +1-212-264-3039
ATS +1-800-537-7697

Région 3 — Philadelphia (Delaware, District of Columbia, Maryland, Pennsylvania, Virginia, West Virginia)

Office for Civil Rights
U.S. Department of Health and Human Services
150 S. Independence Mall West
Suite 372, Public Ledger Building
Philadelphia, PA 19106
Téléphone +1-800-368-1019
Télécopieur +1-215-861-4431
ATS +1-800-537-7697

Région 4 — Atlanta (Alabama, Florida, Georgia, Kentucky, Mississippi, North Carolina, South Carolina, Tennessee)

Office for Civil Rights
U.S. Department of Health and Human Services
Sam Nunn Atlanta Federal Center, Suite 16T70
61 Forsyth Street, S.W.
Atlanta, GA 30303
Téléphone +1-800-368-1019
Télécopieur +1-404-562-7881
ATS +1-800-537-7697

Région 5 — Chicago (Illinois, Indiana, Michigan, Minnesota, Ohio, Wisconsin)

Office for Civil Rights
U.S. Department of Health and Human Services
233 N. Michigan Ave., Suite 240
Chicago, IL 60601
Téléphone +1-800-368-1019
Télécopieur +1-312-886-1807
ATS +1-800-537-7697

Région 6 — Dallas (Arkansas, Louisiana, New Mexico, Oklahoma, Texas)

Office for Civil Rights
U.S. Department of Health and Human Services
1301 Young Street, Suite 1169
Dallas, TX 75202
Téléphone +1-800-368-1019
Télécopieur +1-214-767-0432
ATS +1-800-537-7697

Région 7 — Kansas City (Iowa, Kansas, Missouri, Nebraska)

Office for Civil Rights
U.S. Department of Health and Human Services
601 East 12th Street - Room 353
Kansas City, MO 64106
Téléphone +1-800-368-1019
Télécopieur +1-816-426-3686
ATS +1-800-537-7697

Région 8 — Denver (Colorado, Montana, North Dakota, South Dakota, Utah, Wyoming)

HHS/Office for Civil Rights
1961 Stout Street
Room 08-148
Denver, CO 80294
Téléphone +1-800-368-1019
Télécopieur +1-303-844-2025
ATS +1-800-537-7697

Région 9 — San Francisco (American Samoa, Arizona, California, Guam, Hawaii, Nevada)

Office for Civil Rights
U.S. Department of Health and Human Services
90 7th Street, Suite 4-100
San Francisco, CA 94103
Téléphone +1-800-368-1019
Télécopieur +1-415-437-8329
ATS +1-800-537-7697

Région 10 — Seattle (Alaska, Idaho, Oregon, Washington)

Office for Civil Rights
U.S. Department of Health and Human Services
701 Fifth Avenue, Suite 1600, MS - 11
Seattle, WA 98104
Téléphone +1-800-368-1019
Télécopieur +1-206-615-2297
ATS +1-800-537-7697

DANS LE CAS DES BÉNÉFICIAIRES DE MEDICARE : Dans les quatorze (14) jours suivant la réception de la plainte présumée ou de l'inquiétude d'abus du bénéficiaire, RespirTech fournira au bénéficiaire une réponse écrite quant au résultat de l'enquête. Les inquiétudes concernant les plaintes et les abus présumés peuvent aussi être soumis à Accreditation Commission for Health Care, Inc. (ACHC), située au 139 Weston Oaks Ct., Cary, North Carolina 27513. Téléphone : +1-919-785-1214. Site web www.achc.org

8. ***Responsabilités du patient.*** Dans un système de soins de santé qui protège les droits du patient, il est raisonnable que le patient doive assumer ses responsabilités et qu'il y soit encouragé. Plus l'implication personnelle des patients dans leurs soins de santé augmente, plus il est probable qu'il y ait de meilleurs résultats, une amélioration de la qualité et un environnement sensible aux coûts.

AVIS SUR LES PRATIQUES DE CONFIDENTIALITÉ

CET AVIS DÉCRIT LA FAÇON DONT VOS RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX SERONT UTILISÉS ET LA FAÇON DONT VOUS POURREZ Y AVOIR ACCÈS. VEUILLEZ LE LIRE ATTENTIVEMENT.

Pourquoi envoyons-nous cet avis

RespirTech est engagé envers la protection de la confidentialité des données sur votre santé. Les réglementations fédérales et des États exigent de nous que nous protégions la confidentialité des données sur votre santé. Nous devons vous donner un avis relativement à nos obligations et à nos pratiques de confidentialité en vertu de la loi. Nous devons nous conformer à ce qui suit :

- Nous devons protéger les données sur votre santé.
- Nous devons vous informer de la façon dont nous protégeons les données sur votre santé.
- Nous devons vous indiquer comment, quand et pourquoi nous utilisons ou divulguons les données sur votre santé.
- Nous ne sommes autorisés à utiliser ou à divulguer les données sur votre santé que de la manière décrite dans l'Avis.

La façon dont nous protégeons vos données

- Nous limitons l'accès aux données sur votre santé uniquement aux membres du personnel de RespirTech qui vous dispensent des services. Les membres du personnel de RespirTech ont été formés en matière de confidentialité. Les membres du personnel qui violent ces politiques sont passibles de mesures disciplinaires.
- Nous utilisons des mécanismes de protection pour assurer la confidentialité des données sur votre santé. Ces mécanismes de protection sont conformes aux réglementations fédérales et des États.
- Nous révisons nos politiques et nos pratiques sur une base régulière. Nous surveillons nos réseaux informatiques. Nous supervisons et nous faisons des essais destinés à nous assurer de la confidentialité et de la sécurité des données sur votre santé.

UTILISATIONS ET DIVULGATIONS DES DONNÉES SUR VOTRE SANTÉ

Il existe plusieurs façons dont nous utilisons ou divulguons les données sur votre santé dans la prestation de vos soins de santé.

1. Utilisations et divulgations pour traitement, paiement ou activité de soin de santé.

Lorsque vous êtes devenu un patient ou un client de RespirTech, vous avez autorisé la divulgation de vos dossiers médicaux aux fins suivantes :

- Paiement et couverture de l'assurance
- Analyse de la qualité des soins et de rendement
- Assurance de la coordination des services médicaux

Sans l'envoi d'aucun autre avis, RespirTech pourra utiliser les données sur votre santé aux fins suivantes :

- Traitement. Nous pourrons utiliser ou divulguer les données sur votre santé afin d'assister les prestataires de services médicaux dans la coordination et la gestion de vos soins.
- Paiement. Nous pourrons utiliser et divulguer les données sur votre santé afin de faciliter le paiement des prestataires de soins de santé pour les services qui vous ont été dispensés. Nous pourrons également utiliser et divulguer les données sur votre santé aux contractants qui assurent les services de traitement des plaintes pour RespirTech.
- Activités de soin de santé. Nous pourrons utiliser et divulguer les données sur votre santé pour effectuer les fonctions nécessaires en vertu de votre régime de santé. Par exemple, nous pourrons utiliser et divulguer les données sur votre santé pour nous aider à former du nouveau personnel et à dispenser des activités d'amélioration de la qualité.

2. Utilisations et divulgations autorisées par la loi.

Dans certaines circonstances, nous serons autorisés par la loi à utiliser et à divulguer les données sur votre santé sans avoir obtenu votre autorisation et sans avis de notification qui vous aura été envoyé pour de telles utilisations ou divulgations. Ces circonstances pourront comprendre les fins d'utilisation ou de divulgation suivantes :

- Pour les activités de santé publique. Par exemple, pour le signalement aux autorités de santé publique de l'exposition à certaines maladies ou le signalement des données concernant les vaccinations.
- Pour les activités de surveillance de la santé. Par exemple, lors de la divulgation des données sur la santé à un organisme de surveillance des états ou fédéral de manière à ce qu'ils puissent surveiller les dispositifs médicaux ou de sécurité.
- Concernant les victimes d'un abus, d'une négligence ou d'un acte de violence familiale.
- À des fins de donation de tissus ou d'organes.
- Pour des procédures judiciaires ou administratives. Par exemple, en réponse à un ordre de la cour.
- À des fins d'application de la loi.
- À un coroner ou à un médecin légiste.
- Pour prévenir une menace sérieuse à votre santé ou à votre sécurité, envers toute personne ou envers le public.
- Pour des activités reliées à des fonctions spécialisées du gouvernement. Par exemple, au sujet du personnel militaire.

Nous pourrons également divulguer des renseignements sans votre consentement ou votre autorisation lorsque requis par une loi fédérale ou des états.

3. Autres utilisations et divulgations.

Nous pourrons également vous informer concernant des options de traitement ou d'autres services de santé qui pourraient vous intéresser.

4. Utilisations et divulgations qui exigent une autorisation.

Pour toute autre raison, nous sommes requis d'obtenir une autorisation désignée pour utiliser ou divulguer les données sur votre santé. Si vous accordez votre autorisation, vous pourrez la révoquer en tout temps.

VOS DROITS PERSONNELS

1. Droit à l'accès et à une copie des données sur votre santé.

Vous pourrez avoir accès, consulter et recevoir une copie des données sur votre santé contenues dans nos dossiers. Vous aurez à nous en faire la demande par écrit. Écrire à RespirTech ou les appeler et demander le « Formulaire d'accès aux renseignements de RespirTech ». Nous pourrons vous demander des frais de copie raisonnables. Il y a des situations limitées pour lesquelles votre demande d'accès pourra être refusée. Dans ces situations, nous vous ferons savoir les motifs pour lesquels votre demande a été refusée et la façon pour vous de demander une révision du refus.

2. Droit de demander une modification aux données sur votre santé.

Vous pourrez demander que les données sur votre santé soient modifiées. Vous aurez à effectuer une demande par écrit et à expliquer le motif de votre modification. Écrire à RespirTech ou les appeler et demander le « Formulaire de modification aux renseignements de RespirTech ». Dans des circonstances limitées, nous pourrons refuser votre demande. Si tel est le cas, vous pourrez produire une déclaration de désaccord. Vous pourrez également demander que toute divulgation future des données sur votre santé comprennent votre modification demandée et notre refus à votre demande.

3. Droit de demander des restrictions aux utilisations et aux divulgations des données sur votre santé.

Vous pourrez demander que soit restreinte l'utilisation ou la divulgation des données sur votre santé. Vous aurez à nous en faire la demande par écrit. Nous n'avons pas à acquiescer à votre demande de restriction. Cependant, si nous acceptons, nous aurons à nous conformer à notre entente, à moins qu'il s'agisse d'une urgence ou que nous ayons à utiliser ou à divulguer les données. Si nous décidons de mettre un terme à notre entente sur les restrictions, nous vous en informerons.

4. Droit à demander des communications confidentielles.

Vous pourrez demander que nous communiquions avec vous d'une manière spécifique ou à un emplacement désigné. Par exemple, vous pourrez demander que nous communiquions avec vous à une autre adresse plutôt qu'à votre domicile. Nous acquiescerons à votre demande si elle est jugée raisonnable. Vous aurez à nous en faire la demande par écrit.

5. Droit à demander une comptabilisation des divulgations des donnée sur votre santé.

Vous pourrez demande la liste de certaines divulgations des données sur votre santé que nous avons faites. Vous aurez à nous en faire la demande par écrit. Vous pourrez demander la liste des divulgations jusqu'à six (6) ans avant la date de votre demande. Nous vous fournirons alors sans frais la comptabilisation de toute période de 12 mois.

6. Droit à recevoir une copie de cet avis.

Vous avez le droit de recevoir une copie papier de cet Avis en tout temps. Pour exercer quelque droit qui vous est reconnu, veuillez communiquer avec notre bureau responsible de la confidentialité au numéro de téléphone et à l'adresse énumérés ci-dessous.

QUESTIONS OU PLAINTES

Si vous êtes préoccupé(e) relativement à la violation de vos droits de confidentialité, vous pouvez déposer une plainte auprès de RespirTech. Communiquer avec:

Privacy Official @ RespirTech
2896 Centre Pointe Drive, St. Paul, MN 55113
+1-800-793-1261 (sans frais) ou
au +1-651-379-8960 (Accès direct)

Vous pouvez également soumettre une plainte au U.S. Department of Health and Human Services en communiquant avec le bureau régional de votre état au :

Région 1 — Boston (Connecticut, Maine, Massachusetts, New Hampshire, Rhode Island, Vermont)

Office for Civil Rights
U.S. Department of Health and Human Services Government Center
J.F. Kennedy Federal Building — Room 1875
Boston, MA 02203
Téléphone +1-800-368-1019
Télécopieur +1-617-565-3809
ATS +1-800-537-7697

Région 2 — New York (New Jersey, New York, Puerto Rico, Virgin Islands)

Office for Civil Rights
U.S. Department of Health and Human Services
Jacob Javits Federal Building
26 Federal Plaza — Suite 3312
New York, NY 10278
Téléphone +1-800-368-1019
Télécopieur +1-212-264-3039
ATS +1-800-537-7697

Région 3 — Philadelphia (Delaware, District of Columbia, Maryland, Pennsylvania, Virginia, West Virginia)

Office for Civil Rights
U.S. Department of Health and Human Services
150 S. Independence Mall West
Suite 372, Public Ledger Building
Philadelphia, PA 19106
Téléphone +1-800-368-1019
Télécopieur +1-215-861-4431
ATS +1-800-537-7697

Région 4 — Atlanta (Alabama, Florida, Georgia, Kentucky, Mississippi, North Carolina, South Carolina, Tennessee)

Office for Civil Rights
U.S. Department of Health and Human Services
Sam Nunn Atlanta Federal Center, Suite 16T70
61 Forsyth Street, S.W.
Atlanta, GA 30303
Téléphone +1-800-368-1019
Télécopieur +1-404-562-7881
ATS +1-800-537-7697

Région 5 — Chicago (Illinois, Indiana, Michigan, Minnesota, Ohio, Wisconsin)

Office for Civil Rights
U.S. Department of Health and Human Services
233 N. Michigan Ave., Suite 240
Chicago, IL 60601
Téléphone +1-800-368-1019
Télécopieur +1-312-886-1807
ATS +1-800-537-7697

Région 6 — Dallas (Arkansas, Louisiana, New Mexico, Oklahoma, Texas)

Office for Civil Rights
U.S. Department of Health and Human Services
1301 Young Street, Suite 1169
Dallas, TX 75202
Téléphone +1-800-368-1019
Télécopieur +1-214-767-0432
ATS +1-800-537-7697

Région 7 — Kansas City (Iowa, Kansas, Missouri, Nebraska)

Office for Civil Rights
U.S. Department of Health and Human Services
601 East 12th Street - Room 353
Kansas City, MO 64106
Téléphone +1-800-368-1019
Télécopieur +1-816-426-3686
ATS +1-800-537-7697

Région 8 — Denver (Colorado, Montana, North Dakota, South Dakota, Utah, Wyoming)

HHS/Office for Civil Rights
1961 Stout Street
Room 08-148
Denver, CO 80294
Téléphone +1-800-368-1019
Télécopieur +1-303-844-2025
ATS +1-800-537-7697

Région 9 — San Francisco (American Samoa, Arizona, California, Guam, Hawaii, Nevada)

Office for Civil Rights
U.S. Department of Health and Human Services
90 7th Street, Suite 4-100
San Francisco, CA 94103
Téléphone +1-800-368-1019
Télécopieur +1-415-437-8329
ATS +1-800-537-7697

Région 10 — Seattle (Alaska, Idaho, Oregon, Washington)

Office for Civil Rights
U.S. Department of Health and Human Services
701 Fifth Avenue, Suite 1600, MS - 11
Seattle, WA 98104
Téléphone +1-800-368-1019
Télécopieur +1-206-615-2297
ATS +1-800-537-7697

Nous appuyons votre droit à la confidentialité des données sur votre santé. Nous n'exercerons aucune représaille de quelque façon que ce soit si vous déposez une plainte auprès de nous ou du U.S. Department of Health and Human Services.

MODIFICATIONS À NOS PRATIQUES DE CONFIDENTIALITÉ

RespirTech se réserve le droit d'apporter des modifications au terme de cet Avis et d'en rendre les dispositions en vigueur pour toutes les informations sur la santé protégées que nous conservons. Nous vous enverrons un nouvel Avis lorsque nous apporterons des modifications à nos pratiques de confidentialité.

QUESTIONS?

Si vous souhaitez recevoir des renseignements supplémentaires relativement à nos pratiques de confidentialité, veuillez appeler le Responsable de la confidentialité au numéro sans frais : +1-800-793-1261.

Date d'entrée en vigueur : 25/06/2015

NORMES DU FOURNISSEUR DMEPOS DE MEDICARE

REMARQUE : il s'agit d'une version abrégée des normes de fournisseur de tous les fournisseurs DMEPOS de Medicare; elles doivent être respectées afin d'obtenir et de conserver les privilèges de facturation. Ces normes sont décrites dans leur intégralité dans 42 C.F.R. 424.57(c).

1. Un fournisseur doit se conformer à toutes les exigences réglementaires fédérales et d'état en matière de licence; il ne peut signer de contrat avec un individu ou une entité quelconque afin de fournir les services régis par une licence.
2. Un fournisseur doit fournir des renseignements complets et exacts sur la demande de fournisseur DMEPOS. Tout changement aux renseignements au dossier doivent être rapportés au centre d'échange national des fournisseurs dans les 30 jours.
3. Une personne autorisée (dont la signature est liante) doit signer la demande pour obtenir les privilèges de facturation.
4. Un fournisseur doit exécuter les commandes à partir de son propre inventaire ou encore signer un contrat avec d'autres sociétés pour effectuer l'achat des articles nécessaires pour remplir les commandes. Un fournisseur ne peut signer de contrat avec une autre entité qui est présentement exclus du programme Medicare, d'un quelconque programme de soins de santé d'État ou de tout autre programme d'approvisionnement ou de non approvisionnement fédéral
5. Un fournisseur doit indiquer aux bénéficiaires qu'ils peuvent louer ou acheter de l'équipement médical durable à faible prix ou acheté de manière routinière et que l'option d'achat est plafonnée pour l'équipement de location.
6. Un fournisseur doit aviser tout bénéficiaire en cas de couverture de garantie et honorer toutes les garanties applicables en vertu de la loi applicable dans l'état, devant ainsi réparer ou remplacer sans frais tout article couvert par Medicare qui se trouve sous garantie.
7. Un fournisseur doit conserver un établissement physique dans un lieu approprié. Cette norme exige que l'emplacement soit accessible au public et que du personnel soit sur place pendant les heures d'affaires. L'emplacement doit mesurer au moins 200 pi^2 et contenir suffisamment d'espace pour entreposer les dossiers.
8. Un fournisseur doit permettre au CMS ou à ses agents de mener des inspections sur place afin d'assurer que le fournisseur se conforme à ces normes. L'emplacement du fournisseur doit être accessible au bénéficiaire pendant des heures d'affaires raisonnables; le lieu doit être doté d'une signalisation visible et doit afficher les heures d'affaires.
9. Un fournisseur doit conserver une ligne téléphonique commerciale de base listée sous le nom de l'entreprise dans un répertoire local ou un numéro sans frais disponible par l'entremise de l'assistance téléphonique. L'utilisation exclusive d'une sonnette, d'une machine de réponse, d'un service de réponse ou d'un cellulaire pendant les heures d'affaires est interdite.

10. Un fournisseur doit disposer d'une assurance-responsabilité d'un montant minimal de 300 000 $ couvrant le lieu d'affaires du fournisseur et tous ses clients et employés. Si le fournisseur fabrique ses propres articles, l'assurance doit également comprendre une couverture de responsabilité pour le produit et pour les opérations terminées.
11. Un fournisseur doit accepter de ne pas engager le contact téléphonique avec les bénéficiaires, sauf en cas de quelques exceptions. Cette norme interdit au fournisseur de communiquer avec un bénéficiaire de Medicare sur demande orale d'une médecin, sauf en cas d'exception.
12. Un fournisseur a la responsabilité de livrer; il doit indiquer au bénéficiaire comment utiliser les articles couverts par Medicare et conserver une preuve de livraison.
13. Un fournisseur doit répondre aux questions et aux plaintes des bénéficiaires et conserver un dossier de tous ces contacts.
14. Un fournisseur doit entretenir et remplacer sans frais, ou faire réparer, directement ou par l'entremise d'un sous-traitant, tout article couvert par Medicare qui est loué au bénéficiaire.
15. Un fournisseur doit accepter le retour d'articles qui ne correspondent pas aux normes (dont la qualité est réduite) ou qui ne conviennent pas (inappropriés pour le bénéficiaire au moment où ils ont été ajustés et loués ou vendus) au bénéficiaire.
16. Un fournisseur doit divulguer ces normes de fournisseur à chaque bénéficiaire à qui il fournit un article couvert par Medicare.
17. Un fournisseur doit signaler au gouvernement toute personne ayant un intérêt de propriété, de finance ou de contrôle envers le fournisseur.
18. Un fournisseur ne peut acheminer ou réassigner son numéro de fournisseur; c'est-à-dire qu'il ne peut vendre ou permettre à une autre entité d'utiliser son numéro de facturation Medicare.
19. Un fournisseur doit disposer d'un protocole de règlement de plainte afin de traiter les plaintes des bénéficiaires qui concernent ces normes. Un dossier des plaintes doit être conservé à l'établissement physique.
20. Le dossier des plaintes doit comprendre : le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et le numéro de réclamation d'assurance-santé du bénéficiaire, un résumé de la plainte et toute mesure entreprise pour la régler.
21. Un fournisseur doit accepter de fourni au CMS tout renseignement requis dans le cadre du statut Medicare et l'implémentation de la règlementation.

22. Tous les fournisseurs doivent être accrédités par un organisme d'accréditation approuvé par le CMS afin de recevoir et de conserver un numéro de facturation du fournisseur. L'accréditation doit comprendre les produits et services spécifiques pour lesquels le fournisseur reçoit l'accréditation afin qu'il puisse recevoir le paiement de ces produits et services (à l'exception de certaines exemptions pharmaceutiques). Date d'entrée en vigueur - 1er octobre 1009.
23. Tous les fournisseurs doivent en aviser l'organisme d'accréditation si un nouvel emplacement DMEPOS est ouvert.
24. Tous les lieux d'affaires du fournisseur, qu'il s'agisse de propriétés et de locations, doivent se conformer aux normes de qualité DMEPOS et obtenir une accréditation distincte pour pouvoir facturer Medicare.
25. Tous les fournisseurs doivent divulguer tous les produits et services fournis dès l'enregistrement, incluant l'ajout des nouvelles gammes de produits pour lesquelles ils souhaitent obtenir une accréditation.
26. Les exigences de lien de sécurité spécifiées dans 42 C.F.R. 424.57(c) doivent être respectées. Date d'entrée en vigueur - 4 mai 2009.
27. Un fournisseur doit obtenir l'oxygène auprès d'un fournisseur d'oxygène détenant une licence de l'état.
28. Un fournisseur doit conserver une documentation portant sur les commandes et les références qui soit conforme aux dispositions de la norme 42 C.F.R. 424.516(f).
29. Les fournisseurs DMEPOS n'ont pas le droit de partager un lieu de pratique avec d'autres fournisseurs Medicare.
30. Les fournisseurs DMEPOS doivent rester ouverts au public pendant au moins 30 heures par semaine, sauf en cas de certaines exceptions.